



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 5 avril 2023

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume (arrivée à 20h25), MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, ~~FARDOIT Jean~~, BIGNON Jérôme, ~~DE LA HITTE Edouard~~, BOURCET Benoît, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, ~~LECHAT Anne-Sophie~~, RETAILLÉ Claire

Excusés : FARDOIT Jean, DE LA HITTE Edouard, LECHAT Anne-Sophie

Secrétaire de séance : GORET Jasmy

Pouvoirs :
FARDOIT Jean donne pouvoir à CASTEL Guillaume
DE LA HITTE Edouard donne pouvoir à HAUVILLE Anne
LECHAT Anne-Sophie donne pouvoir à MICHEL Benoît

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 8 mars 2023.

M. Stumboff demande une précision sur l'hébergement des déplacées Ukrainiennes.

Il reste actuellement deux Ukrainiennes dans le presbytère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 8 mars 2023.

Compte administratif 2022 : lotissement

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2022 du budget lotissement s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	326 368.80	327 163.74
Recettes :	<u>326 386.80</u>	<u>315 893.90</u>
Excédent F 2022 :	0	Déficit I 2022 : 11 269.84

M. le Maire se retire de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2022 du budget lotissement.

Arrivé de M. CASTEL à 20h25

Compte administratif 2022 : commune

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2022 du budget communal s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	463 929.36	205 851.23
Recettes :	<u>538 422.86</u>	<u>212 792.48</u>
Excédent F 2022 :	74 493.50	Excédent I 2022 : 6 941.25

Les restes à réaliser 2022 sont de 115 197 euros en dépense et 116 060 euros en recette.
M. le Maire se retire de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2022 de la commune.

Compte de gestion 2022 (commune et lotissement)

Les comptes de gestion 2022 (commune et lotissement) sont conformes aux comptes administratifs 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les comptes de gestion 2022 (commune et lotissement).

Affectation du résultat 2022 (commune et lotissement)

Les affectations des résultats 2022 se déclinent ainsi :

Commune :

- Affectation en réserve c/1068 : 62 675.22 euros
- Report en fonctionnement c/002 : 89 416.88 euros

Lotissement :

- Report en fonctionnement c/002 : 4 599.66 euros

Les affectations des résultats 2022 sont approuvées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les affectations des résultats 2022 (commune et lotissement).

Vote des taxes directes

M. le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2022 de la commune concernant la taxe foncière sur le bâti (38.32%) et la taxe foncière sur le non bâti (24.09%).

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation, sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le taux de la taxe d'habitation était auparavant de 10.25 % (dernier taux voté en 2019)

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 10.25 %

TFB : 38.32 %

TFPNB : 24.09 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux des taxes directes locales pour 2023 :

10.25 % pour la taxe d'habitation,

38.32 % pour la taxe foncière sur le bâti,

24.09 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Budget primitif 2023 : commune

Suite au débat d'orientation budgétaire, M. le Maire donne lecture de l'ensemble des lignes budgétaires prévues au budget primitif 2023 en fonctionnement et en investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 618 026 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 620 175 euros en dépenses et en recettes, incluant les restes à réaliser.

Les lignes budgétaires ouvertes pour les principaux investissements pour 2023 sont :

- Aménagement paysager et sécurité de la rue Jean Gabin
- Viabilisation des parcelles AB 330 et 332
- Acquisition des parcelles AB 92 et ZN 14
- Installation d'une laverie
- Signalétique pour l'adressage
- Remplacement de candélabres ;
- Remplacement du piano de cuisson de la salle des fêtes
- Installation de cavurnes et colombarium.
- Acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes

Le budget s'équilibre grâce à l'emprunt. En effet, il est fait le choix de ne pas impacter la fiscalité afin d'obtenir davantage de recettes.

Il est décidé, suite au départ des déplacées Ukrainiennes dans des logements individuels, de mettre en vente le presbytère. Le bénéfice de cette vente pourra être utilisé à la création du futur lotissement à côté de l'école.

Concernant la création de ce lotissement à côté de l'école, une ligne budgétaire « viabilisation des parcelles AB 330 et 332 » est ouverte. Un devis du cabinet Agetho Conseils, qui a été missionné pour l'étude du projet, nous est parvenu. Afin d'avancer sur ce dossier, il convient de demander un permis d'aménager et de procéder au bornage des différents lots.

Le devis s'élève à 6 275 euros HT soit 7 530 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis d'Agetho Conseils pour l'établissement du permis d'aménager et le bornage des lots, pour le montant de 6 275 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2023 de la commune tel que présenté.

Budget primitif 2023 : lotissement

Le budget primitif s'articule de la façon suivante :

La section de fonctionnement est équilibrée avec 328 054.55 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 338 774.80 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement tel que présenté.

Divers

- M. le Maire relate le courrier du Directeur départemental de l'Education Nationale qui confirme la suppression d'un poste d'enseignant à l'école des Sources. Mme Vitry et M. Stumboff relatent que les effectifs étant en baisse, la fermeture de classe était inévitable. Lors du conseil d'école, il a été rappelé que plusieurs travaux demandés par l'équipe enseignante ne sont toujours pas réalisés par la CDC qui a la compétence scolaire.

- M. le Maire annonce qu'il ne pourra pas être présent à la cérémonie du 8 mai mais celle-ci se déroulera toutefois habituellement en présence des anciens combattants, de la Lyre Moulinoise, les enfants de l'école et des collégiens ainsi que les Pompiers, les JSP et la gendarmerie seront invités.

Questions diverses

- Mme Vitry a assisté à l'assemblée générale de la Fête des Potiers. Le projet de création d'une œuvre à partir de disque de poterie est toujours d'actualité.

- M. Bignon a constaté la présence de deux poteaux aux abords de l'emplacement de l'ancien monument aux Morts. Il faudra envisager la suppression d'un poteau et le repositionnement du deuxième poteau lors des travaux d'aménagement de la rue Jean Gabin.

- M. Bignon va relancer Drone Phénix dans le cadre de la réalisation du film promotionnel, en vue de faire un point sur l'avancement du projet.
- M. Bignon a participé, avec M. Bourcet, à une réunion du SMIRTOM le 15 mars dernier. Suite à la mise en place du tri sélectif de la ville de L'Aigle, les tournées vont être modifiées. Le secteur de Moulins-la-Marche se voit affecté par ce changement. A compter du 8 mai prochain, la tournée sera effectuée le lundi.
- Mme Retaillé avance sur l'organisation de la Fête de la Musique qui aura lieu le vendredi 16 juin prochain. Pour la première partie de soirée, après les prestations des associations locales (dont certaines doivent encore confirmer leurs présences), il est proposé de faire intervenir un groupe de 4 lycéens puis un DJ pour terminer la soirée.
- M. Goret s'interroge sur la gestion des poubelles lors de la location de la salle des fêtes. Il est indiqué que lorsqu'un particulier ou une association loue la salle des fêtes, il doit évacuer ses poubelles. Un container est mis à disposition uniquement pour les sacs translucides triés. Les verres et papiers doivent être déposés aux points d'apports volontaires.
- Mme Hauville demande si les Jeunes Sapeurs-Pompiers ont été sollicités pour les animations du week-end de l'ascension lors de la présence des jumeaux Allemands. Attache va être prise auprès de la Présidente du comité de jumelage pour avoir confirmation de la mise en place de cette action.
- Mme Hauville a reçu une convocation pour la prochaine commission « Sports » de la CDC qui aura lieu le mercredi 12 avril prochain. Le projet de « restauration » du gymnase de Moulins-la-Marche est à l'ordre du jour.
- M. Stumboff signale que l'enrobé de la piste d'apprentissage du vélo sera réalisé dans les prochains jours.
- M. Stumboff a participé à la commission « scolaire » de la CDC. Un débat a eu lieu sur les tarifications cantine et centre de loisirs pour les résidents hors CDC qui sont scolarisés à l'école des Sources du fait du découpage de la carte scolaire.

Prochaine séance le 3 mai 2023.

Levée de séance à 22h40.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

MICHEL Benoît

VITRY Sandrine

HAUVILLE Anne

BIGNON Jérôme

BOURCET Benoît

STUMBOFF Richard

GORET Jasmy

RETAILLÉ Claire